

## SANTE

Le **PAI** : Protocole d'Accueil Individualisé est mis en place pour l'enfant atteint d'une maladie chronique, allergie ou intolérance alimentaire.

L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement, se sentir en sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est un document écrit élaboré par la famille, le directeur de l'établissement, le médecin de la structure d'accueil à partir des données transmises par le médecin qui soigne l'enfant.

Nous accepterons uniquement les PAI complets dans une boîte fermée au nom et prénom de l'enfant et fournie par la famille.

**Attention** spécifiquement dû aux locaux de la maternelle, il est demandé aux familles un triple exemplaire du PAI (1 ALSH/1 cantine/1 mercredi).

Tout autre traitement sera administré au domicile par les parents.

## A SAVOIR

Les Accueils de loisirs sont des Accueils Collectifs à Caractères Educatifs de Mineurs (ACCEM), soumis à la réglementation des Services Départementaux Jeunesse Engagement Sport (SDJES) en matière de : taux d'encadrement, personnels diplômés, locaux adaptés, activités diverses, matériels pédagogiques, normes d'hygiène de santé et de sécurité.

Pour toutes inscriptions, toutes annulations et facturations :

[inscription.fact@sivom-save.fr](mailto:inscription.fact@sivom-save.fr) **05.61.30.03.28**

Ouverture au public : lundi au vendredi 9h-13h/ 14h-16h

Rendez-vous conseillé

**LES DOSSIERS NON COMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES**

Responsable service animation : **05.61.30.03.28**

[anim.cg@sivom-save.fr](mailto:anim.cg@sivom-save.fr)

[coordopedt@sivom-save.fr](mailto:coordopedt@sivom-save.fr)

# LIVRET D'ACCUEIL 2020/2021



## ALSH 3-6 ans

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire



SIVOM  
VALÉE DE LA SAVE

## NOTRE FONCTIONNEMENT

**L'équipe d'animation**, est présente pour accueillir et assurer le bien-être de votre enfant sur les temps non scolaires, elle reste disponible pour tous questionnements concernant votre enfant.

L'accueil se déroule dans un espace où l'aménagement lui permettra d'évoluer selon ses choix d'activités et ses envies.

**Le matin**, le temps de la séparation est privilégié entre l'enfant et l'adulte accompagnant, pour bien commencer la journée tout en respectant son rythme.

**Le midi**, le temps de restauration est encadré par les ATSEM et les animateurs. Par petit groupe les enfants sont conduits dans les locaux de la mairie de Lasserre-Pradère pour prendre le déjeuner.

De retour à l'école, des jeux sont proposés pour clôturer sur un temps calme :

La sieste, dans les dortoirs encadrés par les ATSEM pour les petites sections.

Le temps de repos, dans les classes sur un tapis avec une serviette individuelle, également encadré par les ATSEM pour les moyennes sections.

Les enfants des grandes sections clôturent ce temps par une activité de leur choix .

**Le soir** l'accueil débute avec un goûter fourni et choisi par les parents : un temps d'échange et de partage très apprécié en termes de convivialité.

Des activités ou projets sont proposés aux enfants jusqu' à l'arrivée des parents.

**Le mercredi**, l'équipe d'animation prend en charge les enfants à la sortie des classes à 11h50 et les conduit dans les locaux de l'école élémentaire où se déroule l'accueil de loisirs du mercredi. Pour s'y rendre en toute sécurité les enfants sortent par le portail rue Maurice Aribault longent les trottoirs jusqu'à l'école élémentaire.

Le repas, la pause méridienne, le temps de repos ou de sieste se poursuivent. Les projets d'activités sont organisés. Le goûter est fourni par le SIVOM .

Le « vivre ensemble », reste notre essentiel. Nous proposons un accueil collectif sans oublier l'individualité de l'enfant. Pour une sécurité morale et affective de l'enfant, des règles de vie sont mises en place discutées et parlées avec les enfants pour un bon fonctionnement des accueils.

Le projet pédagogique est consultable sur les sites des mairies de votre commune.

## L'ALSH Périscolaire VOUS ACCUEILLE

**L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement** est un accueil périscolaire qui se déroule le matin, le midi et le soir avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi animé par des professionnels diplômés de la petite enfance et de l'enfance, ou en cours de formation.

**L'équipe se compose :**

D'une animatrice référente et d'une équipe encadrante d'animateurs ainsi que des agents ATSEM.

Ces temps d'animation sont des temps de loisirs éducatifs qui s'articulent autour du temps scolaire.

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 6 ans.

La spécificité de ce public maternel nous amène à proposer des activités répondant à leurs besoins de développement psychomoteur.

Ces activités diverses et variées, ont pour objectif de leur apporter de la créativité de l'épanouissement personnel autour du loisir et de la détente.

**Le transport scolaire** est un service organisé par le SIVOM sur les communes. Pour l'obtention de carte de transport, la demande est à adresser à la mairie de votre commune et/ou au Comité départemental.

Les enfants de 3 à 6 ans sont sous la responsabilité d'un adulte

### HORAIRES et LIEU

#### Accueil ALSH : Ecole maternelle

Le matin : 7h30 à 8h30

Le midi (pause méridienne) : 12h à 13h55

Le soir : 16h10 à 18h30

#### Accueil ALSH le mercredi

Le matin : 7h30 à l'école maternelle

Possibilité départ 13h30 : école élémentaire

Possibilité départ de 16h30 à 18h30 : école élémentaire

